

# ARTICLE 6

## Annexe- jeu ponctuel - Espace Group

NOM DU JEU : **QUIZZ radiospace.com**

**NOM DE LA RADIO** : Radio Espace

**Règlement général** : <http://jeux.difazio-associes.fr/consultation-reglement-jeu/consultation-reglement-jeu-concours.php?reglement=2198>

**Contact pour toute réclamation** : [concours@espacegroup.com](mailto:concours@espacegroup.com)

- **Le type de jeu** : Récompense du meilleur joueur du jeu Quizz face à face sur le site de Radio Espace (<http://www.radiospace.com/game>)

- **Le moyen de lancer le jeu** : A l'antenne de la radio Espace mais aussi via les réseaux sociaux et le site de la radio

- **Le moment du lancement du jeu** : 7 mai 2018

- **Les dates d'ouverture et de fermeture du concours** : du 7 mai 6H00 au dimanche 13 mai 23h59

- **Les modalités particulières liées à la dotation** : 2 places pour aller voir le film de son choix dans un cinéma UGC de la région lyonnaise valable jusqu'au 31 décembre 2019. La radio ne pourra être tenue responsable si le cinéma refuse l'entrée au gagnant sélectionné pour une raison qui lui est propre. Elle ne peut que garantir de remettre en main propre ces deux invitations au gagnant sur présentation de sa carte d'identité.

- **La date de la désignation du gagnant** : la désignation du gagnant ne se fait pas par tirage au sort mais il s'agit du premier à avoir obtenu le meilleur score à la fin de la semaine au quizz face à face du site radiospace.com

- **Le principe du concours** : Le concours est uniquement ouvert aux joueurs du quizz face à face de radio Espace (<http://www.radiospace.com/game>). Le premier joueur ayant obtenu le meilleur score le dimanche 13 mai à 23h59 sera considéré comme gagnant

- **La description et le nombre des lots mis en jeu** : 2 places pour aller voir le film de son choix dans un cinéma UGC de la région lyonnaise

- **les modalités de retrait et d'envoi du lot gagné** : Le gagnant identifié sera prévenu par mail via celui indiqué lors de son inscription. Il lui sera demandé de venir retirer ses 2 places au studio sur présentation d'une pièce d'identité.

- **modalités supplémentaires** : Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise Espace Group à utiliser son nom, prénom, sans restriction ni réserve autre que le cas prévu à l'article 8 du règlement général, et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque, autre que le lot qui lui est attribué. De la même façon, le gagnant autorise Espace Group à librement publier sa photo, ou une vidéo le représentant, pendant une durée d'un an, sur un ou plusieurs de ses sites Internet ou de ses réseaux sociaux.